



Transmission décès- succession

Par **Decas**, le **25/09/2014** à **16:19**

Bonjour,

Je suis mariée sous le "régime de la séparation de biens".

Je possède un appartement acquis avant notre mariage et j'ai un enfant.

Mon mari a deux enfants.

Il me semble que bien que marié sous la "séparation de biens", l'époux à droit à 25 % du bien et peut avoir l'usufruit.

1) Si je venais à décéder, mon mari aurait 25 % de mes biens, l'usufruit de la maison si je fais un testament dans ce sens. Cependant, je voudrais qu'au décès de mon mari, le bien revienne intégralement à mon fils.

2) Dans le cas où mon mari décède le premier qu'advient-t-il de mon bien ? je ne désire pas qu'il rentre dans la succession.

Que dois-je faire et indiquer sur mon testament?